

LES DELEGUES DE CLASSE

Exercice 1 : Quel est le rôle des délégués ?

Un délégué de classe témoigne

« Pendant le conseil de classe, il y a un moment qui s'appelle "le cas par cas" où tous les professeurs parlent d'un élève. C'est à ce moment-là que le délégué doit savoir défendre un élève, expliquer, par exemple, pourquoi il a des difficultés scolaires (il ne peut pas bien apprendre chez lui, il a des problèmes familiaux, etc.).

Un délégué sert aussi à faire "bouger la classe". Pour préparer la fête de la musique, il peut demander aux élèves volontaires de venir jouer d'un instrument ou à toute la classe de chanter. »

Arnaud, délégué de classe 3^e C
du collège du Val-de-Rance
(Côtes-d'Armor).

Diaporama et documents (surligne les réponses)

- 1) Quel est le rôle des délégués (documents / diapos) ?
- 2) Que doivent-ils faire lors du conseil de classe ?
- 3) D'après le témoignage d'Arnaud, comment un délégué peut-il « faire bouger la classe » ?



2

Que dit la loi ?

« Chaque classe élit deux délégués (titulaires et suppléants) pour l'année scolaire.

Les candidatures sont individuelles.

Elles font l'objet d'un affichage ou d'une inscription au tableau dans la salle où se déroule le scrutin [le vote].

Tout élève est électeur et éligible [peut être élu].

L'élection a lieu à bulletins secrets.

La majorité absolue [la moitié des voix plus une] est exigée, au premier tour.

Il est procédé à un second tour à la majorité relative [est élu celui qui a le plus grand nombre de voix].

En cas d'égalité du nombre des voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu. »

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 42,
15 novembre 1990.*

Exercice 2 : L'élection des délégués

- 1) Qui est éligible aux élections des délégués ?
- 2) Comment le secret du vote est-il garanti ?
- 3) Comment est-on élu au premier tour ?
- 4) comment est-on élu au second tour ?